

A Paris le 28 gbre 1752.

79

En répondant avec franchise à votre dernière lettre, en déposant mon cœur et mon sang entre vos mains, je crois, Monsieur, vous donner une marque d'estime et de confiance moins équivoque que des louanges et des compliments prodigués par la flatterie plus souvent que par l'amitié.

Oui, Monsieur, frappé des conformités que je trouve entre la Constitution de gouvernement qui découle de mes principes et celle qui existe réellement dans notre Rép^{te}, je me suis proposé de lui dédier mon Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité, et j'ai saisi cette occasion comme un ^{moyen} ~~avantageux~~ d'honorer ma Patrie et ses chefs par de justes éloges, d'y porter s'il se peut dans le fond des cœurs l'olive que je ne vois encore que sur des médailles, et d'exciter en même temps les hommes à se rendre heureux par l'exemple d'un Peuple qui l'est ou qui pourroit l'être sans rien changer à son institution. Je cherche en cela, selon ma coutume, moins à plaire qu'à me rendre utile: Je ne compte pas, en particulier ^{de suffrage de} ~~sur~~ quel que parti; car n'adoptant pour moi que celui de la justice et de la raison, je ne dois qu'être espérer que tout homme qui suit d'autres règles puisse être l'approuvateur des miennes, et si cette considération ne m'a point retenu c'est qu'en toute chose le blâme de l'univers entier me touche beaucoup moins que l'approbation de ma conscience. Mais, dites vous, dédier un livre à la Rép^{te}, cela ne s'est jamais fait. Tant mieux, Monsieur; dans les choses louables il vaut mieux donner l'exemple que le recevoir et je crois n'avoir que de trop justes raisons pour n'être l'imitateur de personne. Ainsi, votre objection n'est au fond qu'un préjugé de plus en ma faveur; car depuis longtemps il ne reste plus de mauvaise action à tenter, et quoiqu'on en put dire, il s'agiroit moins de savoir si la chose s'est faite ou non, que si elle est bien ou mal en soi, de quoi je vous laisse le juge. Quant à ce que vous ajoutez qu'après ce qui s'est passé de telles nouveautés peuvent être dangereuses, c'est là une grande vérité à d'autres égards, mais à celui-ci je trouve au contraire ma démarche d'autant plus à sa place après ce qui s'est passé, que mes éloges étant pour les Magistrats et mes exhortations pour les Citoyens, il convient que le tout s'adresse à la Rép^{te} pour avoir occasion de parler à ses divers membres et pour ôter à ma Dédicace toute apparence de partialité. Je sais qu'il y a des choses qu'il ne faut point rappeler, et j'espère que vous me croirez après de jugement pour n'en user à cet égard qu'avec une réserve dans laquelle j'ai plus consulté le goût des autres que le mien: car je ne pense pas qu'il soit d'une adroite politique de pousser cette maxime jusqu'au scrupule. La mémoire d'Evstrate nous apprend que c'est un mauvais moyen de faire oublier les choses que d'ôter la liberté d'en parler: Mais si vous faites qu'on n'en parle qu'avec

287
Doulour, vous ferez bientôt qu'on n'en parlera plus. Il y a je ne fais quelle circonspection
pu sillanimes fort goûtée en ce siècle et qui ~~se~~ voyant par tout des inconvénients se
borne par sagesse à ne faire ni bien ni mal; j'aime mieux une hardiesse généreuse qui
pour bien faire secoue quelque fois le puerile joug de la bienséance.

Qu'un Zèle indiscret m'abuse peut être, que prenant mes erreurs pour des vérités
utiles, avec les meilleures intentions du monde je puisse faire plus de mal que de bien; je n'ai
rien à répondre à cela: si ce n'est qu'une semblable raison devoit retener tout
homme droit et laisser l'univers à la discrétion du méchant et de l'étourdi, parce que
les objections tirées de la seule faiblesse de la nature ont force contre quelque homme que
ce soit, et qu'il n'y a personne qui ne dût être suspect à soi-même s'il ne se reposoit
de la justesse de ses lumières sur la droiture de son ~~intention~~ cœur; c'est ce que je dois
pouvoir faire sans témérité, parce qu'isolé parmi les hommes, ne tenant à rien dans
la société, dépourvu de toute espèce de prétention, et ne cherchant mon bonheur
même que dans celui des autres, je crois, du moins, être exempt de ces préjugés
d'état qui font plier le jugement des plus sages aux maximes qui leur sont
avantageuses. Je pourrais, il est vrai, consulter des gens plus habiles que moi, je le
ferois volontiers si je ne savois que leur intérêt me conseillera toujours avant leur
raison. En un mot, pour parler ici sans détour, je me fie encore plus à mon
désintéressement qu'aux lumières de qui que ce soit puisse être.

~~Je n'en aurais rien dit~~ Quoi qu'en général je fasse très peu de cas des étiquettes
de procédés, et que j'en aye depuis longtemps secoué le joug plus pesant qu'utile,
je pense avec vous qu'il auroit convenu d'obtenir l'agrément de la Rep.^e ou du
Conseil comme c'est après l'usage en pareil cas, et j'étois si bien de cet avis que mon
voyage fut fait en partie dans l'intention ~~de solliciter~~ de solliciter et agrément; mais il me
fallut peu de tems et d'observations pour reconnoître l'impossibilité de l'obtenir; et
je sentis que demander une telle permission c'étoit vouloir un refus, et qu'alors
ma démarche qui pèche tout au plus contre une certaine bienséance dont
plusieurs se sont des pensées, seroit par là devenue une desobéissance condamnable
si j'avois persisté, ou l'étourderie d'un sot si j'en ai abandonné mon dessein: car
ayant appris que dès le mois de Mayo dernier il s'étoit fait à mon insu des copies
de l'ouvrage et de la Dédicace, dont je n'étois plus le maître de prévenir l'abus,
je n'étois pas non plus de renoncer à mon projet sans m'exposer à le voir
exécuter par d'autres.

Votre Lettre m'apprend elle même que vous ne sentez pas moins que moi toutes les
difficultés que j'avois prévues; on voit même qu'à force de se rendre difficile sur des
permissions indifférentes on inuite les hommes à s'en passer: c'est ainsi que
l'exclusive circonspection du feu Chancelier sur l'impression des meilleurs livres fit
enfin qu'on ne lui présentoit plus les Manuscrits et que les livres ne s'imprimoient
pas moins, quoique cette impression faite contre les loix fut réellement criminelle,
au lieu qu'une Dédicace non communiquée n'est tout au plus qu'une impolitesse,

et loin qu'un tel procédé soit blâmable par sa nature, il est au fond plus conforme à l'honnêteté que l'usage établi; car il y a je ne fais quoi de lâche à demander aux Gens la permission de les louer et d'indécemment à l'accorder. Ne croyez pas, non plus, qu'une telle conduite soit sans exemple: je puis vous faire voir des livres dédiés à la Nation Française, d'autres au Peuple Anglois sans qu'on ait fait un crime aux Auteurs de n'avoir eu pour cela ni le consentement de la Nation ni celui du Prince qui jurement leur eût été refusé, parce que dans toute monarchie le Roy veut être l'Etat lui tout seul et ne prétend pas que le Peuple soit quelque chose.

Au reste, si j'avois eu à m'ouvrir à quelqu'un sur cette affaire, ç'auvoit été à M. le Premier moins qu'à qui que ce soit au monde. J'honore et j'aime trop ce digne et respectable Magistrat pour avoir voulu le compromettre en la moindre chose et l'exposer au chagrin de déplaire peut-être à beaucoup de Gens en favorisant mon projet, ou d'être forcé, peut-être, à le blâmer contre son propre sentiment. Vous pouvez croire qu'ayant réfléchi longtems sur les matières de Gouvernement je n'ignore pas la force de ces petites maximes d'Etat qu'un sage Magistrat est obligé de suivre quoiqu'il en sente lui même toute la frivolité.

Vous conviendrez que je ne pouvois obtenir l'avis du Conseil sans que mon ouvrage fût examiné; or pensez vous que j'ignore ce que c'est que ces examens, et combien l'amour propre des Censeurs les mène intentionnés et les préjugés des plus éclairés leur font mettre d'opiniâtreté et de hauteur à la place de la raison et leur font varier d'excellentes choses, uniquement parce qu'elles ne sont pas dans leur manière de penser et qu'ils ne les ont pas méditées aussi profondément que l'auteur? N'ai-je pas eu ici mille altercations avec les miens? Quoique gens d'esprit et d'honneur, ils m'ont toujours défilé par de misérables chicanes qui n'avoient ni le sens commun ni d'autres causes qu'une vile puffance mite ou la vanité de vouloir tout savoir mieux qu'un autre. Je n'ai jamais cédé parce que je ne cède qu'à la raison; le Magistrat a été notre juge et il s'est toujours trouvé que les Censeurs avoient tort. Quand je répondis au Roy de Pologne, je devois selon eux lui envoyer mon Manuscrit et ne le publier qu'avec son agrément: C'étoit, prétendaient-ils, manquer de respect au Père de la Reine que de s'attaquer publiquement, surtout avec la fierté qu'ils trouvoient dans ma réponse, et ils ajoutoient même que ma fierté exigeoit des précautions; je n'en ai pris aucune; je n'ai point envoyé mon Manuscrit au Prince; je me suis fié à l'honnêteté publique, comme je fais encore aujourd'hui et l'événement a prouvé que j'avois raison. Mais à Genève il n'en irait pas comme ici, la décision de mes Censeurs seroit sans appel et je me verrois réduit à me taire ou à donner sous mon nom le sentiment d'autrui et je ne veux faire ni l'un ni l'autre. Mon expérience m'a donc fait prendre la ferme résolution d'être désormais mon unique Censeur; je n'en aurai jamais de plus sévère et mes principes n'en ont pas besoin d'autres non plus que mes moeurs. Puisque tous les Gens là regardent toujours à mille choses étrangères dont je ne me soucie point, j'aime mieux m'en rapporter à ce juge intérieur et incorruptible qui ne passe rien de mauvais et ne condamne rien de bon, et qui ne trompe jamais quand on le consulte de bonne foi. J'espère que vous trouverez qu'il n'a pas mal fait son devoir dans l'ouvrage en question dont tout le monde sera content et qui n'auroit pourtant obtenu l'approbation de personne.

Vous devez sentir encore que l'irrégularité qu'on peut trouver dans mon procédé est toute à mon préjudice et à l'avantage du Gouvernement. S'il y a quelque chose

de bon dans mon ouvrage on pourra s'en prévaloir; s'il y a quelque chose de mauvais on pourra le désavouer; on pourra m'approuver ou me blâmer selon les intérêts particuliers ou le jugement du public: On pourroit même proscrire mon livre si l'Auteur et l'Etat avoient le malheur que le Conseil n'en fut pas content; — toutes choses qu'on ne pourroit plus faire après en avoir approuvé la Dédicace. En un mot, si j'ai bien dit en l'honneur de ma Patrie, la gloire en sera pour elle, si j'ai mal dit, le blâme en retombera sur moi seul. Un bon Citoyen peut-il se faire un scrupule d'avoir à courir de tels risques.

Je supprime toutes les considérations personnelles qui peuvent me regarder, — parce qu'elles ne doivent jamais entrer dans les motifs d'un homme de bien qui travaille pour l'utilité publique. Si le détachement d'un cœur qui ne tient ni à la gloire, ni à la fortune, ni même à la vie peut le rendre digne d'annoncer la vérité, j'ose me croire appelé à cette vocation sublime: C'est pour faire aux hommes du bien selon mon pouvoir que je m'abstiens d'en recevoir d'eux et que je chéris ma pauvreté et mon indépendance. Je ne veux point supposer que de tels sentimens puissent jamais me nuire auprès de mes Concitoyens, et c'est sans le prévoir ni le craindre que je prépare mon âme à cette dernière épreuve, la seule à laquelle je puisse être sensible. Croyez que je veux être jusqu'au tombeau, honnête, vrai, pur Citoyen zélé, et que s'il falloit me priver à cette occasion du doux séjour de la Patrie, je couronnerois ainsi les sacrifices que j'ai faits à l'Amour des hommes et de la vérité, par celui de tous qui coûte le plus à mon cœur et qui par conséquent m'honore le plus.

Vous comprendrez aisément que cette lettre est pour vous seul, j'aurois pu vous en écrire une pour être vécue, ~~mais~~ dans un style fort différent; mais outre que ces petites adresses répugnent à mon caractère, ~~je n'en~~ elles ne répugnent pas moins à ce que je connois du vôtre; et je me sçurai gré toute ma vie d'avoir profité de cette occasion de m'ouvrir à vous sans réserve et de me confier à la discrétion d'un homme de bien qui a de l'amitié pour moi. Bon jour, Mon sieur, je vous embrasse de tout mon cœur avec attendrissement et respect. Rousseau

Lettre de M. Rousseau
du 28^e Nov^r. 1754
Sur son Esquisse Dédicatoire
à la Rep.
écrite en l'honneur
de l'Amour par
un Cit. de la République
J. de la Harpe